

Paris salue l'engagement de l'Etat pour prévenir les actes pédophiles

Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire de Paris, salue la volonté du Gouvernement de proposer une disposition législative qui garantira la communication aux administrations, par l'autorité judiciaire, des procédures et des condamnations, notamment pour infractions de nature sexuelle.

A la suite des faits présumés de pédophilie, survenus à Villefontaine et Orgères, Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Najat Valaud Belkacem, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont annoncé leur volonté de proposer une disposition législative qui garantira la communication aux administrations, par l'autorité judiciaire, des procédures et des condamnations, notamment pour infractions de nature sexuelle. Cette disposition sera introduite dans le projet de loi relatif à l'adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union européenne, examiné dès le 1^{er} juin par l'Assemblée nationale.

En complément, l'Education nationale mettra en place dès la rentrée 2015, dans tous les rectorats, des processus clairs, cohérents et efficaces de traitement des signalements et alertes. Le ministère de la Justice donnera lui les consignes nécessaires aux magistrats et aux fonctionnaires pour qu'ils préviennent systématiquement les administrations, lorsqu'un de leur agent travaillant au contact de mineurs est mis en cause pour des atteintes aux mœurs.

« Paris salue ces décisions fortes du Gouvernement, qui vont renforcer la prévention des actes pédophiles. Elles permettront une meilleure coordination des acteurs concernés et donc une plus grande réactivité en cas de signalement », souligne Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire de Paris en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs.

« Les collectivités territoriales, qui emploient une partie des personnels des établissements scolaires, devront être pleinement intégrées dans ces dispositifs, afin que la prévention de tels actes puisse être pleinement assurée tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire. A ce titre, Paris a déjà mis en place un dispositif unique en France tout en tenant à améliorer encore la rapidité et la fluidité de la transmission d'informations entre la ville, l'éducation nationale, la police et la justice. Nous nous tenons à la disposition des ministères concernés pour témoigner de notre expérience et de nos attentes dans ce domaine », ajoute l'édile.